

Annexe 5 – Demande de remboursement - CPRE

Document collège employeur

Pour les représentants employeurs, la règle du remboursement s'établit sur la base d'un forfait de 95 €.

Les employeurs qui souhaitent être indemnisés doivent remplir la liste ci-dessous.

**Ce document devra être envoyé par le secrétariat de la CPRE à l'ANEFA
6 rue de la Rochefoucauld 75009 Paris (il est impératif de remplir ce formulaire pour être indemnisé).**

	Nom prénom (ordre de règlement si différent)	Adresse	Emargement
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

Fait à _____ le _____

Signature du secrétaire administratif de la CPRE :